

impulsion

NUMÉRO #01

FÉVRIER
2026



AJ Dolo

Éditorial

par **Jean de Vauxclairs**,
Président du SERCE

Impulsion. Voici le nouveau nom du magazine du SERCE. Un nom qui invite au mouvement pour avancer sur les chemins de l'électrification et de la décarbonation. Impulsion aidera ses lecteurs à décrypter les enjeux qui animent les entreprises adhérentes du SERCE, à travers un dossier thématique, des actualités et des témoignages.

SUITE PAGE 2



**DANS CE
NUMÉRO**

DOSSIER

CEE, une nouvelle période pour booster la transition énergétique

PAGE 4

Entretien. Diane Simiu, directrice du climat, de l'efficacité énergétique et de l'air à la DGEC

PAGE 6

Impulsion plaidera pour le développement de l'électrification des usages dans notre société et viendra renforcer la conviction et la fierté de toutes celles et de tous ceux qui œuvrent à la transition énergétique et numérique en France.

Pour son premier numéro, Impulsion s'intéresse aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) et à comment réussir la 6e période qui s'est ouverte le 1er janvier dernier.

Depuis 20 ans, les CEE ont prouvé qu'ils étaient indispensables pour faciliter le passage à l'acte et massifier les travaux d'efficacité énergétique.

Désormais, il convient de pérenniser le dispositif et de le rendre plus efficace. En le simplifiant et en fléchant les opérations vers les solutions techniques performantes, en particulier dans les secteurs tertiaire et industriel, véritables gisements d'économies d'énergie.

Les CEE doivent rester l'un des moteurs de la transition énergétique française, à condition de les faire évoluer. Les entreprises adhérentes du SERCE sont prêtes à relever ce défi, en mettant leur expertise au service des pouvoirs publics et de l'ensemble de l'écosystème.

En 2026, osons donner une nouvelle impulsion aux CEE en faveur de l'efficacité énergétique dans l'industrie et le tertiaire !



ACTUALITÉ

PPE : Prêts, Partez, Électrifiez !!!

Après plusieurs mois de concertation, la France s'est dotée le 13 février dernier d'une feuille de route énergétique. Le compte à rebours pour électrifier et décarboner l'économie est lancé. Désormais place à l'action !

Le bilan prévisionnel 2025 de RTE, publié le 9 décembre, dresse un constat sans appel : la consommation électrique française stagne (449,2 TWh en 2024), loin des trajectoires d'électrification nécessaires pour décarboner l'économie. Pire, cette atonie menace l'atteinte des objectifs de neutralité carbone d'ici 2050.

Avec **27 % d'électricité** dans le mix énergétique (contre **60 % pour les énergies fossiles**, facturées **64 Mds €**), la France peine à substituer les énergies fossiles par notamment de l'électricité décarbonée. Les gains d'efficacité énergétique et de sobriété (- 6 % de consommation) masquent à peine cette inertie.

Le bilan prévisionnel 2025 de RTE esquisse deux trajectoires pour 2035 : d'un côté, une décarbonation rapide (580 TWh de consommation d'électricité), alignée sur le *Fit for 55*, qui permettrait une réindustrialisation vertueuse et l'atteinte de la neutralité carbone ; de l'autre, une décarbonation lente (505 TWh

de consommation d'électricité), synonyme d'échec climatique et de dépendance prolongée aux énergies fossiles.

Un constat visiblement entendu par le gouvernement qui a publié le décret de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), le 13 février dernier. Attendue depuis juillet 2023, elle ambitionne de transformer cette surcapacité temporaire en levier pour l'électrification, sous peine de

rater le coche de la neutralité carbone.

Ce document stratégique définit les trajectoires de production et de consommation énergétique de la France, et ambitionne de porter la part d'énergie décarbonée de

Pour les industriels, les intégrateurs et les porteurs de projets, cette PPE arrive comme un soulagement après des années d'incertitude.

42 % à 60 % d'ici 2030, en fixant des objectifs clairs de production jusqu'en 2035, filière par filière.

Le mot d'ordre du gouvernement : « Électrifier »

La PPE 3 fixe un objectif ambitieux : porter la part de l'électricité dans la consommation finale à 34 % en 2030 (contre 27 % aujourd'hui), puis 38 % en 2035, en phase avec les recommandations portées par les organisations professionnelles de la filière électrique, dont le SERCE. Un défi titanesque, résume Bénédicte Genthon, déléguée générale de l'Union Française de l'Électricité

IMPULSION

Impulsion est une publication du SERCE

SERCE, 9 rue de Berri, 75008 Paris
Tél. 01 47 20 42 30
www.serce.fr



Directeur de la publication : Jean de Vauxclairs
Directeur de la rédaction : Michel Gioria
Rédactrice en chef : Marielle Mourgues
Contributeurs : Claire Baudiffier, Nicolas Cahenzli, Paul Moinereau, Marielle Mourgues, François Perotin, Pierre-Laurent Renard, Cécile Vigneron
Conception-Réalisation : Agence Cito
Illustrations : Al Dino, Sébastien Jenger

(UFE)* : « Il a fallu 25 ans pour passer de 20 % à 27 %. Il nous en reste cinq pour faire +7 points. » Pour y parvenir, l'exécutif mise sur un plan massif d'électrification des usages, selon 4 axes (mobilité, bâtiment, industrie, numérique) qui feront l'objet de groupes de travail dédiés, auxquels le SERCE contribuera, afin d'aboutir en mai prochain à un plan national d'électrification.

34 % d'électricité dans la consommation d'énergie en 2030 (vs 27 % aujourd'hui) **38 % en 2035**

Pour les industriels, les intégrateurs et les porteurs de projets, cette PPE arrive comme un soulagement après des années d'incertitude. De quoi « enfin anticiper les investissements, les compétences et les emplois », relève Alain Grizaud, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP).

Et maintenant, on fait comment ?

Désormais, il appartient aux acteurs privés et publics de concrétiser cette feuille de route à travers une dynamique de projets, en accélérant l'électrification dans les transports, le tertiaire et l'industrie. Leur réussite requiert des mesures de soutien à l'investissement, tel que le dispositif CEE, et une gouvernance qui donnera l'élan en fédérant les acteurs concernés et en intégrant un volet « électrification des usages » dans les documents de planification territoriale notamment (PCAET, SRADDET...).

Il faut également réduire la fiscalité sur l'électricité, qui pèse aujourd'hui plus d'un tiers de la facture, afin de rendre ce vecteur énergétique décarboné encore plus compétitif.

Pour les accompagner, ils pourront compter sur les entreprises adhérentes du SERCE. Ces acteurs de

terrain, présents sur tout le territoire combinent expertise technique, proximité et réactivité pour des projets structurants qu'il s'agisse d'électrifier la mobilité et le transport de marchandises, les bâtiments, ou les procédés industriels.

Cette révolution énergétique ne se fera pas seulement grâce aux technologies et aux infrastructures, mais surtout grâce aux femmes et aux hommes qui s'y engagent chaque jour, à condition d'attirer davantage de jeunes vers les métiers du génie électrique et climatique. La visibilité apportée par la PPE pourrait permettre la création de 50 000 emplois supplémentaires en 5 ans, en complément des 100 000 emplois déjà liés à la production électrique. Des emplois durables, à forte valeur ajoutée et non délocalisables.

* Le SERCE rejoint l'Union Française de l'Électricité (UFE)

Ce rapprochement renforcera la dimension technique et opérationnelle de l'UFE, en apportant l'expertise de terrain des entreprises qui mettent en œuvre concrètement l'électrification dans les territoires, dans les secteurs de l'industrie, de la mobilité et des bâtiments tertiaires. De quoi peser davantage collectivement dans les débats et proposer des solutions adaptées aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.



FORMATION

Le SERCE et ses partenaires unissent leurs forces pour l'avenir de la filière éclairage public à Firminy !

16 janvier 2026. En présence de Nathalie Prouheze, sous-préfète de la Loire et de Martine Petit, Inspectrice académique et directrice académique adjointe des services de l'Éducation nationale (IA-DAASEN) du département de la Loire, une nouvelle convention a été signée au lycée Jacob Holtzer de Firminy (42). Objectif : renforcer la formation professionnalisante, soutenir l'apprentissage et adapter les compétences techniques aux besoins des entreprises locales, aux côtés d'acteurs majeurs comme Bouygues Energies & Services, Eiffage Énergie Systèmes, INEO et SPIE.

Une dynamique concrète pour le bassin économique, portée avec le Cluster Lumière et le Campus des Métiers Qualifications Lumière, au service des jeunes et des professionnels.



AGENDA

FORUM ÉNERGIES 2040

8 AVRIL

Forum Énergies 2040 organisé par La Tribune, à Caen.
Le SERCE interviendra à l'occasion d'une table-ronde consacrée à l'électrification des usages.

CONFERENCE DU SERCE

25 JUIN

Conférence du SERCE à Paris sur le thème du « Stockage de l'électricité : des batteries aux systèmes intelligents de gestion de l'énergie ».



CEE, une nouvelle période pour booster la transition énergétique

Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) qui ont soufflé leurs vingt ans en 2025 entrent dans une ère décisive. Depuis le 1er janvier ils débutent une sixième période, à la fois ambitieuse et déterminante pour la transition énergétique française. Décryptage.



Le mécanisme des CEE est souvent méconnu du grand public. Pourtant, son impact est colossal sur l'efficacité énergétique. Depuis 2018, les CEE ont permis d'économiser 130 TWh d'énergie finale par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité des villes de Paris, Lyon et Marseille réunies (environ 5 millions de foyers). Rappelons que ces 130 TWh représentent également 66 % de l'objectif de la Stratégie nationale bas carbone à horizon 2030. Un succès

qui place les CEE au cœur des enjeux de la décarbonation.

Un mécanisme qui a fait ses preuves et des émules en Europe

Créé il y a deux décennies, le dispositif des CEE repose sur un principe simple : 1 CEE = 1 kWh^c d'énergie finale économisée. Les fournisseurs d'énergie, appelés « obligés », doivent atteindre des objectifs d'économies d'énergie fixés par décret, soit en réalisant eux-mêmes des travaux, soit en achetant des CEE générés par des tiers (ménages, collectivités, entreprises). Un système de marché qui a fait ses preuves et qui accélère : 1 050 TWh cumac doivent être économisés chaque année d'ici 2030, soit une hausse de 27 % par rapport à 2025.

L'évolution par l'expérience : un dispositif qui doit s'appuyer sur les réussites

Si la Cour des Comptes a récemment souligné certaines limites des CEE (complexité du mécanisme, manque de visibilité ou d'efficacité dans certains cas), le SERCE et ses partenaires, acteurs de la

performance énergétique (Gimelec, FIEEC, etc.), y voient surtout une opportunité d'amélioration, avec pour objectifs :

- de transformer les CEE en un outil encore plus performant, en ciblant des solutions techniques éprouvées (récupération de chaleur, pompes à chaleur, systèmes de régulation et de pilotage, systèmes de motorisation performants, relamping, etc.) et en pérennisant des programmes phares comme ACTEE, Advenir ou Pacte Industrie ;
- de rendre le dispositif plus efficace en l'adaptant aux enjeux industriels et tertiaires, deux gisements encore sous exploités en termes d'optimisation énergétique.

Pour Nicolas Cahenzli, responsable Efficacité énergétique et bâtiment au SERCE l'enjeu est clair : « les entreprises adhérentes du SERCE qui réalisent une grande partie des travaux générateurs de CEE veulent faire de la sixième période un modèle de clarté, d'efficacité et de transparence. » L'objectif ? Que chaque euro investi se traduise par des kWh économisés, et que les CEE deviennent le symbole d'une transition énergétique réussie, portée par l'ensemble des acteurs économiques.

1. kWhc (kWh cumac) : consommation d'énergie cumulée actualisée

Alors que la France doit atteindre des objectifs climatiques ambitieux, les CEE pourraient bien être la clé pour y arriver. À condition de leur donner un nouveau souffle, sans en perdre l'âme.

Sept propositions pour une sixième période réussie

Le SERCE propose une refonte ambitieuse du dispositif, articulée autour de sept axes majeurs :

1/ Rationaliser et clarifier les fiches d'opérations standardisées, en s'appuyant sur l'expertise des acteurs et l'expérience de l'ATEE (Association Technique de l'Energie et de l'Environnement). Le nombre de fiches doit être réduit pour se limiter aux plus performantes et

6/ Renforcer la transparence et la gouvernance du dispositif, en intégrant les installateurs, intégrateurs et mainteneurs dans les instances de décision.

7/ Intégrer les opérations de maintenance, garantes du maintien de la performance des systèmes installés dans la durée.

Le tertiaire, un gisement d'économie d'énergie prioritaire

Paradoxalement, alors que le secteur résidentiel, qui représente 28 % de la consommation d'énergie finale totale capte 75 % des Certificats d'Économie d'Énergie, le tertiaire, qui représente 17 % de la consommation d'énergie finale,

Deux leviers pour décupler l'impact

1/ En boostant les Contrats de Performances Énergétique (CPE) Le SERCE propose de s'appuyer sur le programme existant des CPE, en simplifiant les démarches et en doublant les bonifications accordées. Une mesure qui garantirait des économies d'énergie tangibles, tout en sécurisant les investissements des entreprises.

2/ En imposant l'intégration d'un système BACS (Building Automation and Control Systems) comme critère d'éligibilité. Ces technologies, qui permettent de piloter finement la consommation énergétique des bâtiments, sont aujourd'hui sous-exploitées. Les rendre systématiques dans les projets de rénovation permettrait d'assurer des gains durables.

La rénovation énergétique des bâtiments tertiaires présente un double enjeu sur le plan économique et écologique. D'une part, les bâtiments du tertiaire qui représentent près de 20 % de la consommation énergétique nationale doivent accélérer rapidement la réduction de leur empreinte carbone, d'autre part, un tel chantier de rénovation permettrait de stimuler la filière et de créer des emplois localement. Preuve que le dispositif CEE, s'il est bien utilisé, peut devenir un levier puissant de stimulation économique et de valorisation des savoir-faire des entreprises françaises.

le SERCE plaide pour la création d'une fiche CEE dédiée à la rénovation globale du tertiaire.

se concentrer sur le tertiaire et l'industrie, en veillant à redéfinir celles soumises à interprétation (critères d'éligibilité, solution technique, conditions mise en œuvre...).

2/ Mesurer les économies réalisées, en généralisant les plans de comptage pour évaluer précisément les gains énergétiques obtenus.

3/ Bonifier avec discernement, en clarifiant les objectifs des bonifications, notamment pour les Contrats de Performance Énergétique (CPE), où les économies sont garanties.

4/ Simplifier et accélérer les procédures, en réduisant les délais de traitement des dossiers (actuellement entre 9 et 12 mois) à 3-6 mois maximum, via une dématérialisation totale.

5/ Lutter contre la fraude, en renforçant les contrôles post-travaux et en formant davantage les organismes de contrôle.

ne génère actuellement que 7 % des volumes. Alors, comment inverser la tendance et massifier les gains énergétiques dans ce secteur clé ? Des pistes concrètes existent.

Pour briser le plafond de verre des 7 %, le SERCE plaide pour la création d'une fiche CEE dédiée à la rénovation globale du tertiaire. L'objectif ? Simplifier l'accès aux financements et inciter les acteurs à engager des travaux ambitieux, capables de réduire significativement la consommation énergétique des bâtiments.

130 TWh

C'est la baisse de consommation d'énergie finale annuelle engendrée par les actions d'efficacité énergétique du dispositif des CEE conduites entre 2018 et 2024, soit l'équivalent de 66 % de l'objectif de la Stratégie nationale bas carbone entre 2018 et 2030.

source : GPCEE

DIANE SIMIU

directrice du climat, de l'efficacité énergétique et de l'air à la Direction générale de l'énergie et du climat.

En quoi les CEE ont-ils joué et jouent-ils un rôle primordial dans la transition énergétique ?

Ce dispositif, qui a vingt ans, est aujourd'hui l'un des principaux instruments de notre politique de maîtrise de demande énergétique. Un million d'opérations sont ainsi réalisées chaque année dans le bâtiment, les transports et l'agriculture, dont plus de la moitié d'entre elles au bénéfice des ménages. Rappelons aussi que les CEE ne sont pas une taxe, leurs prix ne sont pas fixés par l'État, mais bien par les fournisseurs d'énergie. Les recettes ne transitent pas par le budget de l'État.

Quel est le cap de l'administration avec cette sixième période qui s'ouvre ?

Nous avons trois objectifs. Le premier est celui de renforcer la contribution des CEE à l'atteinte de nos objectifs de planification écologique et de souveraineté énergétique. Le deuxième, de renforcer la lutte contre la fraude et la qualité des travaux et enfin, le dernier, améliorer l'efficacité et le pilotage du dispositif. Pour le premier, rappelons que nous importons 99 % de nos énergies fossiles pour plus de 70 milliards d'euros par an, donc l'enjeu est de se débarrasser de cette dépendance, pour des raisons économiques, écologiques et de souveraineté. Comment ? En orientant vers l'électrification (verdissement des véhicules, pompes à chaleur...), mais aussi en luttant contre la précarité énergétique. Ainsi, un quart des actions des obligés doivent être au profit des ménages les plus précaires.

Les CEE ne sont pas une taxe, leurs prix ne sont pas fixés par l'État

Comment la lutte contre la fraude peut-elle s'organiser ?

C'est une priorité du gouvernement qui a déjà mis en œuvre un certain nombre de mesures. Le pôle national des CEE va être renforcé et passer de 25 à 45 équivalents temps plein. En complément, la loi Cazenave du 30 juin 2025 visant à lutter contre les fraudes aux aides publiques inclut des éléments sur la fraude à la rénovation énergétique, parmi lesquels la publication au JO des chaînes (bureau d'études, mandataire, installateur...) impliquées dans les escroqueries. La coopération entre services (avec l'Urssaf, entre autres) a aussi été renforcée. Par ailleurs, 40 % des organismes de contrôle ont été suspendus en deux ans par le Pôle national des CEE (PNCEE) et le Cofrac, parce que leurs activités se sont révélées non conformes aux exigences nécessaires au maintien de ces accréditations pour des raisons diverses. En 2024, 200 millions d'euros de fraudes ont ainsi été évitées ; les chiffres sont en cours de consolidation pour 2025, mais seront supérieurs.

Certains acteurs demandent aussi à ce que le catalogue des fiches soit assaini. Qu'en pensez-vous ?

C'est le sens de notre troisième objectif, qui consiste à améliorer l'efficacité du dispositif. Cela a déjà commencé, avec un travail de revues des différentes fiches. Nous avons fait évoluer certaines fiches ; certaines ont été supprimées, d'autres modifiées. Par exemple, pour les pompes à chaleur, les ministres Roland Lescure et Sébastien Martin ont annoncé l'intégration d'un critère de préférence européenne pour que les ménages et/ou entreprises s'orientent vers des appareils produits en Europe.

39 milliards d'euros

C'est la baisse de consommation d'énergie finale annuelle engendrée par les actions d'efficacité énergétique du dispositif des CEE conduites entre 2018 et 2024, soit l'équivalent de 66 % de l'objectif de la Stratégie nationale bas carbone entre 2018 et 2030.

source : GPCEE

Des retours d'expérience inspirants

UNE SOCIÉTÉ AGRO-INDUSTRIELLE

Ce site de fabrication tourne 24h/24 et a d'importants besoins de froid (refroidissement process) et de chaud (cuisson matières premières). Le groupe froid était en panne. Equans Process Solutions a donc proposé l'installation d'un système de récupération de la chaleur fatale dissipée par un nouveau groupe froid. Ainsi, l'eau passe de 11 à 31°C désormais, alors qu'avant la société utilisait l'eau de ville à 14°C et devait la chauffer à 37°C.

FICHES CEE IND-UT-103 Système de récupération de chaleur sur un compresseur d'air. / IND-UT-102 Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone. / IND-UT-115 Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une basse

EN CHIFFRES

Investissement : 350 000 €
(au lieu de 200 000 € si juste changement d'un groupe froid classique). Fonds propres.

CEE : 20 % de l'investissement total.

Économies d'énergie :
- 40 % de consommation de gaz.

UN OPÉRATEUR CLOUD

Ce site d'une société opérateur cloud et télécom dispose de data centers qui, de fait, dégagent de la chaleur. Des groupes froid classiques et énergivores avaient été installés pour tourner à 5/6°C. « Nous avons réalisé qu'il n'y avait pas besoin de températures si basses, puisque les serveurs et matériels informatiques supportaient plutôt bien la chaleur. Un groupe froid avec des températures d'eau à 15°C à paliers magnétiques (pas de perte de frottement sur les moteurs) a donc été mis en place pour compenser les deux précédents. Le rendement est ainsi passé de 3 à 8/9. Puis, deux autres du même type ont été ajoutés pour de nouveaux besoins de process », détaille le responsable de projet chez Equans Process Solutions.

FICHES CEE BAT-EQ-123 Moto-variateur synchrone à aimants permanents ou à réluctance. / BAT TH 134 Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante

EN CHIFFRES

Investissement : 500 000 €
par machine (vrai choix, car une machine classique coûte autour des 100 000 €). Fonds propres.

CEE : 10 %.

Économies d'énergie : - 65 %
de consommation électrique sur ces groupes.

UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Dans cette structure, la production de froid a été remplacée par un système associant la récupération de chaleur fatale. « Nous avons proposé au client un contrat de performance énergétique (CPE). C'est très intéressant dans le tertiaire. Il a été signé sur six ans avec un engagement de 50 % d'économies d'énergie, qui a déjà été atteint la première année », indique Sylvain Frey, responsable Performance énergétique et environnementale national chez Eiffage Énergie Systèmes. « Le CPE associé à la durée et à l'engagement d'économies d'énergie a permis de bonifier le montant des primes CEE obtenues. Cette bonification n'est valable que dans le tertiaire et très intéressante pour les clients. » Sans ce levier-là, l'établissement de santé n'aurait sans doute pas réalisé tout de suite les travaux.

FICHES CEE BAT-TH-139 Récupération de chaleur sur groupe de production de froid. / BAT-TH-134 Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante (France métropolitaine). / BAT-TH-145 Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une basse pression flottante (France métropolitaine). / BAT-TH-112: Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone.

EN CHIFFRES

Investissement : 1,5 million d'euros. Fonds propres.

Primes CEE + bonification :
60 % du projet subventionné.

Économies d'énergie : - 55 %
la première année.

ZOOM SUR

Actee, pilier CEE des collectivités

Le programme CEE Actee accompagne les collectivités dans leur rénovation énergétique en aidant le passage à l'acte. Pas de financement direct des travaux donc, mais de tout l'amont (études, outils, postes d'économies de flux...), avec des sous-programmes thématiques : écoles, éclairage public, flexibilité électrique, planification patrimoniale, piscines. « Nous avons à date accompagné 20 % des communes en France, suivi notamment près de 8000 écoles, 500 piscines..., développe Guillaume Perrin, directeur du programme, au sein de la FNCCR. Nous notons 35 % de passages à l'acte, et estimons que 35 % supplémentaires franchiront le pas des travaux dans les quatre ans à venir. Avant Actee, avec des aides disparates et saupoudrées, ce taux se situait autour des 10 %. » Actee est pensé comme un parcours : l'objectif est d'embarquer la collectivité dans une dynamique globale de rénovation énergétique, qui va lui permettre de mieux connaître ses bâtiments, ses consommations, et sur quels leviers elle peut travailler pour réaliser des économies d'énergie.

48 %

de réduction des émissions de CO₂ constatées dans les secteurs éligibles au dispositif CEE (tous secteurs sauf énergie et déchets), alors même que la décarbonation ne fait pas partie des objectifs premiers du dispositif.

source : GPCEE

3 QUESTIONS À...

GRÉGORY CHÉDIN

coordinateur CEE
à l'ADEME

ProdiCEE, un programme d'optimisation et d'amélioration des CEE

Quel sera le rôle de l'ADEME dans la sixième période des CEE ?

Tout comme pour les autres périodes, nous travaillons sur trois axes : les fiches, les opérations spécifiques et les programmes. Tout d'abord, nous avons un rôle d'experts, avec la Direction générale de l'énergie et du climat et l'ATEE (Association technique énergie environnement) sur la partie technique des fiches au moment de leur création ou révision. À la demande du Pôle national des CEE (PNCEE), nous expertisons les dossiers d'opérations spécifiques qui doivent suivre la méthode décrite dans les guides dédiés (installation fixe et transport). Enfin, nous pilotons une dizaine de programmes (Pacte Industrie, Pacte Entreprises, Adapt Bâti Confort...) et contribuons à la mise en œuvre des programmes non portés par l'ADEME.

En quoi consiste le programme ProdiCEE que vous pilotez ?

Ce programme, qui débute en 2026 et que nous portons avec huit autres organismes (1), vise à évaluer techniquement et économiquement le dispositif des CEE. Nous irons voir les bénéficiaires des aides pour connaître précisément les impacts de ces dernières. L'ambition est de chiffrer les économies réelles, mais aussi de produire des études de gisement qui feront référence, d'élaborer des bases de données, de mettre en place du contrôle visuel à distance.

Ce programme a-t-il été lancé suite à la publication du rapport de la Cour des comptes en 2024 sur le dispositif ?

Oui, l'objectif est vraiment de mieux connaître la mise en œuvre et les impacts du dispositif, et par là d'anticiper les fraudes et de lutter contre, bien sûr. C'est un programme d'optimisation et d'amélioration continue des CEE, afin que les forfaits et aides soient calibrés au plus juste.

1. CSTB, AQC, IPP, Cerema, Ceren, Cetiat, Allice, ENPC.